



GrandAngoulême - Direction des Ressources
Service commun de la commande publique
25 boulevard Besson Bey 16023 ANGOULEME CEDEX
Téléphone : 05 45 38 69 84 – Télécopie : 05 45 38 60 85
Mail : marche-public@grandangouleme.fr

MARCHE PUBLIC VA N° 22066

ACTE D'ENGAGEMENT

CREATION DE MOBILIERS URBAINS D'INSPIRATION « BANDE DESSINÉE » POUR LA VILLE D'ANGOULEME

LOT N° 1 : 40 MOBILIERS D'ASSISE

Ville d'Angoulême

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article R2191-60 du code de la commande publique **Monsieur le Maire de la Ville d'ANGOULEME**

L'ACHETEUR :

Ville d'ANGOULEME représentée par son Maire, habilité à signer le présent marché par délibération du conseil municipal n° 17 en date du 04 juin 2020 et par arrêté du maire N°2021-512 du 29 septembre 2021 complété par l'arrêté n° 2021-723 en date du 22 décembre 2021, complété par l'arrêté n°2022-287 en date du 01 juin 2022 portant délégation de fonctions et signatures à Monsieur Vincent YOU, 3e adjoint délégué aux finances, à la transition économique et à l'engagement citoyen

Comptable public assignataire des paiements :

Monsieur le Trésorier Municipal, 1 rue de la Combe - 16800 Soyaux

Cadre réservé à l'administration

Mois 0 = mois de signature de l'offre finale par le candidat

Forme du contrat : Marché à prix global et forfaitaire

Procédure : Concours restreint / marché passé sans publicité ni mise en concurrence

Imputation budgétaire principale :

N°TVA Intracommunautaire : FR 64 211 600 150 00018

Nomenclature principale : 85.01

SOMMAIRE

ARTICLE 1 - CONTRACTANT(S).....	3
ARTICLE 2 - PERSONNE(S) AFFECTEE(S) A LA MISSION.....	6
ARTICLE 3 - OFFRE.....	6
ARTICLE 4 - DELAIS.....	6
ARTICLE 5 - PAIEMENTS.....	7
ARTICLE 6 - SOUS-TRAITANCE.....	7
ARTICLE 7 - AVANCE.....	7
ANNEXE N° 1 REPARTITION DE PAIEMENTS EN CAS DE GROUPEMENT D'ENTREPRISES.....	10

ARTICLE 1 - CONTRACTANT(S)

Remplir la rubrique selon le cas

CONTRACTANT UNIQUE

JE, contractant unique soussigné

Nom, Prénom :

Qualité :

Société :

.....

Adresse internet de la société :

Forme juridique :

Siège social (adresse complète)

.....

Adresse de l'établissement qui va gérer la prestation :

.....

Personne gestionnaire du dossier :

Numéro de téléphone fixe ou mobile :

Numéro de télécopie :

Adresse électronique :

Immatriculé à l'INSEE :

numéro SIREN :

Numéro SIRET de l'établissement du siège social :

Numéro SIRET de l'établissement exerçant la prestation

code d'activité économique principale (APE) :

Immatriculé au registre du commerce du Greffe du Tribunal de (lieu)

sous le n°

Immatriculé au répertoire des métiers de la Chambre des Métiers de (lieu)

sous le n°

CO-CONTRACTANTS (en cas de groupement)

NOUS, co-traitants soussignés, engageant ainsi les personnes physiques ou morales ci-après, groupées conjointes avec mandataire solidaire, les unes des autres, et désignées dans le marché sous le nom de « prestataire »

1er contractant

Nom, Prénom :
Qualité :
Société :
.....
Adresse internet de la société :
Forme juridique :
Siège social (adresse complète)
.....
Adresse de l'établissement qui va gérer la prestation :
.....
<u>Personne gestionnaire du dossier :</u>
Numéro de téléphone fixe ou mobile :
Numéro de télécopie :
Adresse électronique :
Immatriculé à l'INSEE :
numéro SIREN :
Numéro SIRET de l'établissement du siège social :
Numéro SIRET de l'établissement exerçant la prestation
code d'activité économique principale (APE) :
Immatriculé au registre du commerce du Greffe du Tribunal de (lieu)
sous le n°
Immatriculé au répertoire des métiers de la Chambre des Métiers de (lieu)
sous le n°

2ème contractant

Nom, Prénom :
Qualité :
Société :
.....
Adresse internet de la société :
Forme juridique :
Siège social (adresse complète)
.....
Adresse de l'établissement qui va gérer la prestation :
.....
Personne gestionnaire du dossier :
.....
Numéro de téléphone fixe ou mobile :
Numéro de télécopie :
Adresse électronique :
.....
Immatriculé à l'INSEE :
numéro SIREN :
.....
Numéro SIRET de l'établissement du siège social :
Numéro SIRET de l'établissement exerçant la prestation
.....
code d'activité économique principale (APE) :
.....
Immatriculé au registre du commerce du Greffe du Tribunal de (lieu)
sous le n°
.....
Immatriculé au répertoire des métiers de la Chambre des Métiers de (lieu)
sous le n°
.....

M **est mandataire solidaire du groupement conjoint.**
A ce titre, le présent acte d'engagement est valablement signé par le mandataire dûment mandaté à cet effet (joindre obligatoirement les pouvoirs des co-traitants habilitant le mandataire à signer l'offre).

Engagements

après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et des documents qui y sont mentionnés

M'engage (Nous nous engageons) sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations aux conditions particulières ci-après, qui constituent l'offre.

La validité de l'offre est de 5 mois à compter de la date limite de remise des offres.

Il est précisé que la signature de l'acte d'engagement par le candidat implique qu'il accepte le contenu de l'ensemble des pièces contractuelles du marché.

Les candidats n'ont pas à apporter de compléments ou de modification au CCTP et au CCAP.

Néanmoins, dans le cas où la rédaction du CCTP ou du CCAP leur paraîtrait ambiguë ou anormale, il appartient au candidat de le signaler par écrit au pouvoir adjudicateur.

ARTICLE 2 - PERSONNE(S) AFFECTEE(S) A LA MISSION

La personne physique chargée de la mission est :

Le ou les collaborateurs sont :

La personne physique chargée de la mission sera l'interlocuteur privilégié du pouvoir adjudicateur lors de chaque réunion.

Si une personne affectée à la mission est remplacée, l'acheteur devra préalablement donner son accord.

Le titulaire devra faire réaliser les prestations par la ou les seule(s) personne(s) nommément désignée ci-dessus et dont les CV ont été présentés dans le pli. Conformément à l'article 3.4.3 du CCAG-MI, le remplacement d'un intervenant par une autre personne devra impérativement être préalablement validé par l'acheteur. Dans le cas contraire, le titulaire s'expose à l'application de pénalités.

ARTICLE 3 - OFFRE

En cas de groupement d'entreprises, l'annexe 1 « répartition de paiement » sera obligatoirement à compléter.

Il est précisé que le prix couvre :

- les éventuels déplacements nécessaires,
- la rémunération des artistes,
- les prestations ou expertises que les artistes mettront en œuvre pour la réalisation de leurs études, les taxes afférentes,
- la réalisation, la production, l'acheminement et l'installation du mobilier,
- la cession des droits d'auteur,
- les frais afférents au conditionnement, à l'emballage, à la manutention, à l'assurance, au stockage, au transport, au frais d'hébergement, et de restauration ainsi que toutes les autres dépenses nécessaires à l'exécution des prestations.

	Montant € HT	TVA € 20 %	Montant € TTC
Montant total			

Montant TTC en lettres :

ARTICLE 4 - DELAIS

Les délais s'entendent en jours calendaires.

Les délais d'exécution sont indiqués dans le planning prévisionnel remis par le candidat et seront terminés lors de l'inauguration des œuvres lors du Festival International de la Bande Dessinée fin janvier 2024.

ARTICLE 5 - PAIEMENTS

La personne publique se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit **(joindre obligatoirement un RIB)** :

■ du compte ouvert au nom de :

à la Banque :

au Centre de Chèques Postaux :

au Trésor Public :

■ sous le numéro :

■ Code guichet :

■ Code banque :

■ Clé :

■ IBAN :

Dans le cas d'un groupement, le mandataire devra indiquer si les paiements se feront sur un compte unique ou individualisés, et devra fournir une répartition de paiement.

ARTICLE 6 - SOUS-TRAITANCE

(à prendre obligatoirement en compte en cas de sous-traitance envisagée dès la présentation de l'offre)

Pour déclarer un sous-traitant, le formulaire DC4 complété et signé doit être joint en annexe du présent acte d'engagement ainsi que l'ensemble des informations mentionnées à l'article 2.8 du CCAP.

ARTICLE 7 - AVANCE

Conformément à l'article R2191-3 du code de la commande publique, dans le cas où le marché est supérieur à 50 000 € HT et si le délai d'exécution est supérieur à deux mois, une avance de 5 % est accordée au titulaire dans les conditions fixées à l'article R2191-7 et 10 du code de la commande publique.

Cette avance est portée à 10 % lorsque le titulaire ou son sous-traitant est une petite ou moyenne entreprise en application de l'article R2191-7 du Code de la Commande Publique.

L'(les) entreprise(s) désignée(s) ci-dessous :

.....
.....

ne refuse(nt) pas de percevoir l'avance prévue dans le CCAP,

refuse(nt) de percevoir l'avance prévue dans le CCAP.

Il appartient aux candidats de compléter cette clause en cochant la solution choisie.

Fait en un seul original,

A....., le.....

SIGNATURES :

Dans le cas d'un contractant unique :

Dans le cas d'un groupement :

(signatures de chacun des co-contractants ou signature du mandataire si celui-ci est habilité à signer au nom du groupement (joindre obligatoirement le ou les pouvoirs))

Visas

Est acceptée l'offre décrite aux articles 2, 3 et 4 :

Le présent acte d'engagement comporte annexe(s) énumérée(s) ci-après :

1. Répartition de paiements
2.
3.
4.
5.
6.

A ANGOULEME,

L'acheteur:

P/ Le Maire, et par délégation

L'Adjoint délégué aux finances, à la transition économique et à l'engagement citoyen

ANNEXE N° 1 REPARTITION DE PAIEMENTS en cas de groupement d'entreprises

Décomposition du marché	Montant global du marché	Part du mandataire	Part du co-traitant 1	Part du co-traitant 2	Part du co-traitant 3	Part du co-traitant 4
	0,00€ HT					
	0,00€ HT					
	0,00€ HT					
Total € HT	0,00€ HT	0,00€ HT	0,00€ HT	0,00€ HT	0,00€ HT	0,00€ HT

Signatures et cachets des cotraitants